

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le seize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENault, Evelyne SANSQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Yannick JAUCEN, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Excusé avec procuration : Mr Denis LACOUR (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Me Jacques DESPLEBIN).

Absent : M. Wilfried CHARLES

Secrétaire de séance : Mme Catherine TARDY

Assiste: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Le compte-rendu du 19 octobre 2016 fait l'objet de quelques remarques de la part de Mme TUCHOLSKI. Elle souhaite que les noms des enfants élus au conseil des jeunes soient mentionnés : DABERT-CORBON-PINOGESE-DELLION. Concernant le point 6-19-10-2016, c'est la **commission vie associative et culturelle** qui ne souhaite pas une augmentation de l'ensemble des tarifs communaux **de la salle des fêtes et bibliothèque** pour 2017 (cimetière à retirer). Elle précise que c'est la commission communication qui prépare actuellement le Côté Fleuré.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de retirer de l'ordre du jour le point relatif à la **convention avec EAUX DE VIENNE pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie**. En effet, la Communauté de Communes des Vallées du Clain pourrait envisager la prise en charge financière.

Monsieur le Maire fait part qu'il n'a toujours pas reçu le compte-rendu de Mme Martin, représentante des parents d'élèves.

1-16-11-2016 Convention d'aménagement avec le Conseil Départemental de la Vienne

Le Maire rappelle que la convention a été adressée à chaque élu.

Elle précise que « la commune de Fleuré a adopté un projet d'aménagement du centre bourg qui touche notamment une section de voirie issue du domaine routier national (ex RN147), reclassée par arrêté préfectoral du 09 février 2015, dans le domaine routier départemental (future RD2f). La commune souhaite assumer la conduite de l'ensemble de l'aménagement, y compris, sur la partie située sur le domaine routier départemental ».

Le Conseil Départemental de la Vienne au titre des obligations relevant de son rôle de gestionnaire de voirie, consiste :

- d'une part au versement d'une indemnité forfaitaire de 45 000 € en compensation des travaux se substituant à ceux programmés initialement dans le cadre de la remise en état lors de la finalisation du déclassement de voirie,
- d'autre part, en la réalisation sous sa propre maîtrise d'ouvrage de la couche de roulement sur l'ensemble de la chaussée départementale concernée par le projet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention telle que présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, décide :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.*

2-16-11-2016 Maintien de l'Indemnité d'Administration et de Technicité suite à changements de grades

Il rappelle que 2 adjoints administratifs ont changé de grades courant 2016 et que le RIFSEEP n'est pas mis en place dans la collectivité à ce jour (une réunion est prévue à la Communauté de Communes en avril 2017 sur ce sujet). Il convient donc de maintenir le régime indemnitaire actuel pour les 2 adjoints administratifs dans l'attente de sa mise en place.*

***régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- *de maintenir l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les adjoints administratifs.*

3-16-11-2016 Renouvellement du contrat à durée déterminée d'un agent

Le CDD de Cathy DURAND arrive à terme au 28/11/2016. Monsieur le Maire propose de le renouveler suite à l'absence de Mme DEMARCONNAY à raison de 28/35eme jusqu'au 30/11/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- *de renouveler le contrat de l'agent jusqu'au 30/11/2017,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.*

la séance est levée à 22h10